



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 janvier 2026

Présents : DAMOUR Christophe, MARTINAUD Sébastien, CHAGNAUD Patrick, DELORME-LEWIS Véronique, MARTINAUD Éric, MÉNAGER Alain

Absent : BOURDIER Christian

Secrétaire : DAMOUR Christophe

Délibération : Modification des statuts du Syndicat d'Eau Potable

Le Syndicat d'Eau Potable du Sud Charente a modifié ses statuts concernant la composition des collèges territoriaux et la composition du comité syndical.

- Composition des collèges territoriaux : Chaque conseil municipal désigne désormais deux délégués pour siéger au sein du collège territorial dont il relève.
- Composition du comité syndical : Le nombre de délégués titulaires est désormais fixé à un par tranche entamée de 500 abonnés d'eau portable, sur la base du nombre d'abonnés enregistré au 31 décembre de l'année N-2, précédant la désignation.

Ces modifications prendront effet après le renouvellement des élus consécutif aux élections municipales de 2026.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette modification des statuts.

Délibération : Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

A l'occasion du 107^{ème} Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a émis les propositions suivantes pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes :

- La libre administration des collectivités sans tutelle de l'État ou d'une autre collectivité,
- L'autonomie financière et fiscale dont la compensation intégrale des compétences transférées,
- La subsidiarité qui confie à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision,
- Le pouvoir réglementaire pour adapter les textes aux réalités locales et alléger les poids des normes nationales,
- Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de soutenir cette motion pour garantir la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

Débat : Réponse négative de la préfecture pour un certificat d'urbanisme 18 rue des Grands Prés

Une demande de certificat d'urbanisme a été déposée pour un projet 18 rue des Grands Prés. Cette demande a été déclaré non réalisable par Monsieur le Préfet.

Considérant que le conseil municipal peut, par délibération motivée, soutenir un certificat d'urbanisme s'il considère que l'intérêt de la commune le justifie.

Après débat, l'assemblée délibérante désapprouve certains arguments de la décision rendue par Monsieur le Préfet :

- La parcelle concernée par la demande est située rue des Grands Prés, après le panneau d'entrée en agglomération,
- Les parcelles situées en amont font partie d'un projet de viabilisation. Trois accès ont été prévus à cet effet dans les plantations d'alignement, lors de l'aménagement du bourg en 2006,

- La démographie communale est stagnante du fait du manque de logements. Ce projet de création de logements locatifs représente un atout pour attirer de nouveaux habitants dans notre commune,
- Économiquement, l'aménagement de logements locatifs dans le bâtiment existant serait difficile à rentabiliser,
- L'état du bâtiment existant et sa situation sur la parcelle, au ras de la route, ne nous paraissent pas justifiés sa préservation au titre du patrimoine rural traditionnel.

Information : Organisation du repas des habitants

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 79 personnes sont inscrites au repas des habitants qui aura lieu le dimanche 25 janvier. Le traiteur, Madame Katia Arnouil, a été retenu.

Information : Demande de subvention pour le ravalement du mur d'enceinte du cimetière

Lors du débat d'orientation budgétaire, le projet de réfection du mur d'enceinte du cimetière a été proposé. Dans cette perspective, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des demandes de subvention ont été déposées auprès de la préfecture de la Charente (DETR) et du département. Selon le montant des subventions accordé, les travaux envisagés pourraient être réalisés partiellement ou par tranche.

Questions diverses :

Voirie 2026 :

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre déléguée à la communauté de Communes, la commune doit solliciter le cabinet d'étude BETG pour chiffrer les chantiers prévus pour 2026. Les chantiers identifiés à ce jour sont les suivants :

- Route des Gealles, au niveau des Quatre Chênes (bicouche),
- Route de Chez Plante, à proximité du village (re-profilage),
- Route de la Glacière (point-à-temps et bordure),
- Route du Portail (point-à-temps),
- Route du Tuquet (point-à-temps),
- Route de Chez Charles (point-à-temps).

Adressage :

Suite à l'aménagement d'un logement locatif, une adresse supplémentaire va être créée : N° 3 Chez Papinaud.

La prochaine réunion est programmée le 2 février 2026 à 20h00.

Clôture de la séance à 22h30